

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

SP/

Nombre de Membres

:

en exercice 50

Quorum : 26

présents 34

pouvoir 06

votants 40

Délibération n° 01
2020**OBJET****FINANCES****Débat
d'Orientation
Budgétaire**

L'an deux mil vingt --

le : 23 janvier à dix-neuf heures trente,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Rebais, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE,

Date de convocation 17 janvier 2020**Présents :**

BELLOT : François HOUSSEAU

BOITRON : Laurent CALLOT

CHARTRONGES : André TRAWINSKI,

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER,

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

JOUY SUR MORIN : Sylvie THIBAUT Christophe LEFLOCH, Michael ROUSSEAU,

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Hervé CRAPART, Nathalie MASSON, Jean-Marie ABDILLA, Hélène BERGE,

LA TRÉTOIRE : José DERVIN,

LEUDON-EN-BRIE : Joël RACINET,

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS : Jean-Pierre LAURENT,

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Germain TANIÈRE, Richard STEHLIN, Monique BONHOMME,

SABLONNIÈRES : Dominique LEFEBVRE,

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH,

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Marguerite LAFOND, Francis DELARUE

SAINT LEGER : Marie-France GUIGNIER

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER,

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Lysiane GERMAIN,

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Régis D'HONDT

VERDELOT : Remy LEMOINE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Jean-Claude LAPLAIGE, Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés,

CHOISY EN BRIE : Liliane ROZEC, HONDEVILLIERS : Gilles MARTIAL, JOUY SUR MORIN : Luc NEIRYNCK,

LA FERTE GAUCHER : Yves JAUNAUX, Michèle DARSON, Michel LEFORT, Michel JOZON, Dominique

FRICHET, LESCHEROLLES : Roger REVEL, MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN MONTOLIVET : Lionel

MOINIER, REBAIS : Bleuette DECARSIN, SAINT DENIS LES REBAIS : Anne CHAIN LARCHÉ SAINT

GERMAIN SOUS DOUE : Yvan SEVESTRE SAINT OUEN SUR MORIN : Gilles RENAULT

Pouvoirs : Liliane ROZEC a donné pouvoir à Daniel TALFUMIER, K Michel LEFORT a donné pouvoir à Hervé CRAPART, Michèle DARSON a donné pouvoir à Hélène BERGE, Michel JOZON a donné pouvoir à Michael ROUSSEAU, Gilles RENAULT a donné pouvoir à François HOUSSEAU, Yvan SEVESTRE a donné pouvoir à Marie-France GUIGNIER

Secrétaire de séance : Nathalie MASSON

CONSIDÉRANT que l'article 107 de la loi NOTRe complète les règlements budgétaires (DOB) pour les communes de plus de 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ainsi que pour les conseils départementaux,

CONSIDÉRANT qu'il résulte désormais des articles L 2312-1 et D 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le DOB doit faire l'objet d'un rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

CONSIDÉRANT que l'obligation de transmission du rapport au représentant de l'État s'applique à l'ensemble des collectivités, y compris les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 3 500 et 10 000 habitants (L. 2312-1),

CONSIDÉRANT également qu'il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire et du rapport y afférent par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, comme en disposent les articles L.2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'orientations budgétaires 2020,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la tenue des orientations budgétaires, sur la base du rapport présenté.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
le.....
Affiché le
Fait à, le
.....
Le Président

Le Président
Jean-François DELESALLE

